

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-six juin deux mille vingt, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal - Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.
Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Sylvie THIERY, Conseillère Municipale – Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale - Christiane RYMDZIOEK, Conseillère Municipale – Karine RIGOLET, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.
M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal par M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.
Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale par Mme Janine ROUVELIN, Adjointe.
M Anthony SEITZ, Conseiller Municipal par M Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.
Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Karine RIGOLET, Conseillère Municipale.

EXCUSE :

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal.

Le quorum étant atteint, Madame Frédérique BORKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Compte rendu de la séance du 24 mai 2020 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 02 juillet 2020 et transmis au
contrôle de légalité le 03 juillet 2020*

Ordre du jour :

Informations

20200701/01 Vote des taux communaux 2020

20200701/02 Instauration d'un abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498

20200701/03 Exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable

20200701/04 Attribution marché « programme voirie 2020 »

20200701/05 Admissions en non-valeur

20200701/06 Créance éteinte

20200701/07 Vente à l'adjudication parcelle n°11 canton du « Grand Bois »

20200701/08 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts

20200701/09 Désignation d'un « Correspondant Défense »

Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Cette séance a été organisée afin de voter les taux communaux 2020 dont la date limite était initialement fixée au 03 juillet (reportée au 31 juillet).

Une nouvelle réunion aura lieu fin juillet afin de procéder au vote du Budget. Ce point n'a pas été inscrit à cet ordre du jour car nous sommes dans l'attente des notifications de subventions DETR (parking collège, travaux PMR des différents Etablissements Recevant du Public).

- Affaire SCARPELLI : la reprise de travail de cet agent est prévue le 13 août, le Comité médical l'ayant déclaré apte à reprendre ses fonctions au 1^{er} mai.

Une fiche de poste a été établie et une rencontre sera organisée en présence de Nicolas CHARPENTIER afin de préparer sa reprise.

- Monsieur BEGUIN, ancien concierge du gymnase, placé en disponibilité discrétionnaire pour raison personnelle depuis le 04 août 2015 a demandé sa réintégration au 1^{er} septembre 2020. Son poste n'existe plus mais il sera rattaché aux Services Techniques en qualité d'agent polyvalent.

N°20200701/01 Vote des taux communaux 2020 :

7 – Finances locales 7.2 Fiscalité

Explications et détails chiffrés fournis par Monsieur le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les taux communaux suivants pour l'année 2020 :

Taxe Foncière (bâti) 35,52 %

Taxe Foncière (non bâti) 83,89 %

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/02 Instauration d'un abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 :

7 – Finances locales 7.2 Fiscalité

Explications données par Nicolas CHARPENTIER.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1388 quinquies C du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal l'instauration d'un abattement pouvant varier de 1 à 15 % sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Vu l'article 1388 quinquies C du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/03 Exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable :

7 – Finances locales 7.2 Fiscalité

Explications données par Nicolas CHARPENTIER.

Monsieur le Maire précise qu'en 2018 une seule déclaration préalable a été déposée et une également en 2019.

Vu la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 05 décembre 2017 instaurant la Taxe d'Aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer, en application de l'article L 331-9 modifié du Code de l'Urbanisme, la totalité de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/04 Attribution marché « programme voirie 2020 » :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai dernier, a procédé à l'ouverture des plis pour le marché « programme voirie 2020 ».

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le même jour afin de procéder à l'analyse des offres, propose l'entreprise COLAS, agence de Metz, Zone Districale – 68 rue des Garennes CS 50075 – 57152 MARLY cedex pour un montant de 95 238,35 € HT soit 114 286,02 € TTC comprenant :

- **une tranche ferme** pour 64 694,30 € HT soit 77 633,16 € TTC.
- **une tranche conditionnelle** pour 30 544,05 € HT soit 36 652,86 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché « programme voirie 2020 » à l'entreprise COLAS, agence de Metz, Zone Districale – 68 rue des Garennes CS 50075 – 57152 MARLY cedex pour un montant de 95 238,35 € HT soit 114 286,02 € TTC comprenant :

- **une tranche ferme** pour 64 694,30 € HT soit 77 633,16 € TTC.
- **une tranche conditionnelle** pour 30 544,05 € HT soit 36 652,86 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/05 Admissions en non-valeur:

7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire : [REDACTED], ancien locataire communal, a été déclaré recevable en sa demande par Procès-Verbal daté du 09 avril 2020 par la commission de surendettement. Il conviendra donc d'admettre en « créance éteinte » le montant de sa dette qui s'élève à environ 27 000 €. Contact sera pris avec Madame HAUSS, Comptable Public d'Etain afin de procéder à un échelonnement sur plusieurs années et non sur une ou deux années comme elle le souhaite (2020-2021).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Comptable Public a fait parvenir en Mairie un état des sommes à admettre en non-valeur pour un montant total de 1 255,77 € concernant :

- [REDACTED] pour une somme de 156,55 €
- [REDACTED] pour une somme de 74,55 €
- [REDACTED] pour une somme de 22,09 €
- [REDACTED] pour une somme de 140,75 €
- [REDACTED] pour une somme de 695,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 9,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 89,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 68,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix « Pour », 2 voix « Contre » et 2 Abstentions,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes dont le montant total s'élève à 1 255,77 € :

- [REDACTED] pour une somme de 156,55 €
- [REDACTED] pour une somme de 74,55 €
- [REDACTED] pour une somme de 22,09 €
- [REDACTED] pour une somme de 140,75 €
- [REDACTED] pour une somme de 695,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 9,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 89,00 €
- [REDACTED] pour une somme de 68,83 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du Budget Communal.

Pour : 18

Abstention : 2

Contre : 2

N°20200701/06 **Créance éteinte** :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame le Comptable Public afin d'admettre en « créance éteinte » la somme de 448,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en « créance éteinte » la somme de 448,00 € pour Monsieur

██████████.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6542 « créances éteintes » du Budget Communal.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/07 **Vente à l'adjudication parcelle n°11 canton du « Grand Bois »** :

3 – Domaine et Patrimoine 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Noël BERTRAND :

Pour information :

- une partie de la parcelle située Canton de Brabois pourrait être mise à la vente en 2021 par les soins de l'ONF pour un montant d'environ 50 000 €. L'autre partie serait délivrée en affouage.
- saison 2020-2021 : la dernière partie de la parcelle n°23 sise canton du Grand Bois sera délivrée en affouage et la parcelle n°10 pourrait être mise à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la vente en bloc et sur pied des différentes essences de la parcelle n°11 sise canton du « Grand Bois » par les soins de l'Office National des Forêts.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20200701/08 Désignation des membres de la Commission
Communale des Impôts :**

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de Boulogny et son installation en date du 24 mai 2020,

Vu l'article 1650-1 du Code des Impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques, une liste de contribuables de la Commune répondant aux conditions posées par l'article 1650-1 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter trente-deux noms,

DRESSE la liste de présentation figurant en annexe.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200701/09 Désignation d'un « Correspondant Défense » :
5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Vu l'instruction du Ministère de la Défense n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux « correspondants de Défense »,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal de Boulogny en date du 24 mai 2020 suite aux opérations électorales du 15 mars 2020, il convient de désigner un « correspondant Défense ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Noël BERTRAND en qualité de « Correspondant Défense » pour la Commune de BOULIGNY.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

Informations

1. Vote des taux communaux 2020
 2. Instauration d'un abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498
 3. Exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable
 4. Attribution marché « programme voirie 2020 »
 5. Admissions en non-valeur
 6. Créance éteinte
 7. Vente à l'adjudication parcelle n°11 canton du « Grand Bois »
 8. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts
 9. Désignation d'un « Correspondant Défense »
- Questions diverses.

Signatures : Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
BERTELLE Elvira , Conseillère Municipale	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	

HALAL Leslie , Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
RIGOLET Karine , Conseillère Municipale	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	